



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2016-2017-2018 (3^e exercice financier)


AVIS PUBLIC est par les présentes donné en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- 1- QUE l'exercice financier 2018 est le troisième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal (2016-2017-2018) de la Ville d'Alma;
- 2- QUE l'exercice financier ci-haut mentionné s'applique au rôle d'évaluation foncière;
- 3- QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Alma, pour le troisième exercice financier du rôle triennal, pourra être consulté au bureau du greffier de la Ville, à l'hôtel de ville d'Alma, 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma;
- 4- QU'une demande de révision ne peut être logée contre les inscriptions effectuées lors du dépôt de ce rôle et valable pour les trois exercices financiers, qu'avant le 1^{er} mai suivant le dépôt de ce rôle;
- 5- QU'une demande de révision peut être logée, dans les délais prescrits par la Loi, si une modification à ce rôle a été opérée par l'évaluateur, par certificat;
- 6- QU'une demande de révision concernant ces rôles, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des règles de la tenue à jour, doit être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant;
- 7- QUE toute demande de révision relative au rôle d'évaluation foncière doit remplir les conditions suivantes :
 - Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, lequel est disponible à l'hôtel de ville;
 - Être accompagnée de la somme d'argent applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
 - Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Service des finances et de la trésorerie
Hôtel de ville d'Alma
140, rue Saint-Joseph Sud
Alma, Québec, G8B 3R1

Donné à Alma,
ce 11 octobre 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 11 octobre 2017 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 11 octobre 2017.

Alma, ce 11 octobre 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat